

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/12.87/MTPS.DGTFP.DFP.22021/07

du 30/12/83

Portant intégration et nomination de Monsieur
MVIKA Daniel dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires;

D.G.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/304 du 20.9.67 modifiant le tableau hiérarchique
des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les disposi-
tions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
chies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-RE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonc-
tionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/50/FP-RE du 24.2.67 réglementant la prise d'of-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Mi-
nistre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.
12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres;

(/u l'Attestation de Fin d'Etudes n° 1513/MEN-DGEOC-DOB du 10.5.83
du Directeur de l'Orientation et des Bourses;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 sus-visé, Monsieur MVIKA Daniel, né le 10.02.1956 à Tombo, titulaire de la Licence Es-Sciences de la Santé, Option : Laboratoire, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, session de 1983, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

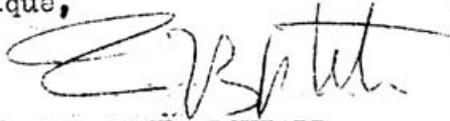
ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Pour Le Ministre de l'Education
Nationale en Mission,
Le Ministre de la Culture,
des Arts et de la Recherche
Scientifique,

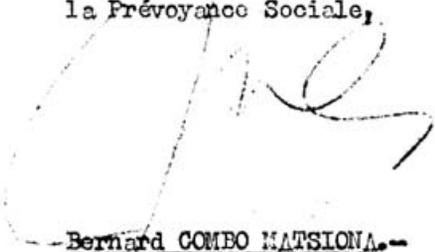

J. B. TATI LOUTARD.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi Ossétoumbe LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP/EST..... 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MEN..... 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC 2./-

